

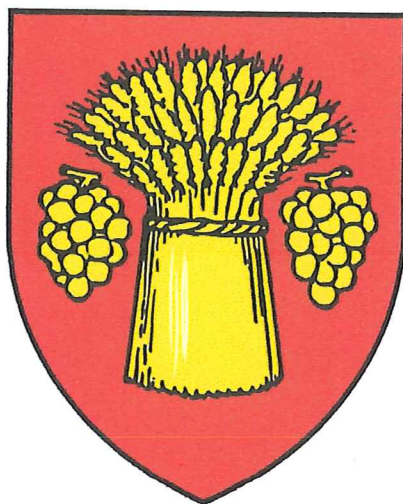
**Commune de Vich, Procès-verbal No 7, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

du 16 mai 2018

tenue à la Salle du Grand Conseil à Lausanne

Place du Château 6

**(Avec ouverture formelle de la séance durant le déplacement
entre Vich et Lausanne)**



Dans le bus :

- Appel nominal durant le trajet en bus 61
- Mot de bienvenue du Président 61
- Adoption du procès-verbal du 05.12.2017 61
- Adoption de l'ordre du jour proposé 61
- Liste des préavis connus pour la séance suivante..... 61
- Communications de la Municipalité 61
- Communications du bureau..... 61
- Assermentations 62

Dans la salle du Grand Conseil :

1. Préavis n°3/2017-2018 – relatif à une demande de crédit de CHF 21'000 pour la réédition du livre sur l'histoire de la commune « Vich à la croisée des temps »..... 62
2. Élection d'un membre pour la commission de gestion 63
3. Élection d'un membre pour la commission des finances 63
4. Présentation de M. Vincent DUVOISIN, (chef de division du Service des communes) en deux parties..... 63
 - Propositions individuelles et divers..... 64
 - Clôture de la séance..... 64
 - Contre-appel 64

➤ APPEL NOMINAL DURANT LE TRAJET EN BUS

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **30** membres présents dans le bus sur 67, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, M. **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée et la Municipalité à l'intérieur du bus. Il explique que durant ce trajet, si nous constatons le quorum, nous pourrions ouvrir la séance et déjà avancer dans l'ordre du jour, pour avoir le maximum de temps à disposition dans la salle à Lausanne.

Le **Président** indique les documents disponibles auprès de la **Secrétaire** : PV de la séance du 05.12.2017, le budget 2018, le règlement du Conseil Général, l'unique préavis et le rapport de la commission des finances correspondant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux avec leur dicastère respectif. Vous trouverez également des papiers, des crayons et une urne pour les votes à bulletin secret, si besoin est.

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05.12.2017

Le **Président** procède au vote pour l'adoption du dernier procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants.

➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** précise que nous allons inverser le point des nominations de membres pour les commissions des finances et gestion respectivement avec la présentation de M. **Vincent DUVOISIN**.

L'ordre du jour est adopté, tel que modifié, moins 1 abstention.

➤ LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

Le **Président** donne la parole à M. **Michel BURNAND** pour la présentation de la liste des préavis, que l'on peut anticiper en date d'aujourd'hui, pour la séance du mois de juin prochain et qui sont les suivants :

- Demande de crédit de CHF 14'706 pour la participation de notre commune au programme d'investissement du massif de la Dôle de Télé-Dôle SA
- Crédit de construction du bâtiment multifonction
- Comptes 2017

➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le **Syndic** profite de ce trajet en bus pour remercier le bureau pour l'organisation de cette sortie. Il rappelle la soirée du 28 mai 2018 à la salle communale de Vich où seront présentés les trois candidats à la succession de M^{me} **Ipek TRIGG** à la Municipalité.

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** explique que le 10 juin 2018, auront lieu les votations fédérales, ainsi que l'élection du nouveau Municipal. Durant cette même journée, il y aura probablement deux tours pour l'élection municipale. S'il y a la nécessité d'un deuxième tour, les électeurs seront prévenus par la sonnerie des cloches de l'église villageoise. Ceci reste un défaut de la Loi

vaudoise sur les communes, que le Grand Conseil devrait à terme résoudre. Cela étant, le bureau mettra en place une chaîne téléphonique pour avoir le meilleur pourcentage de votants possible au deuxième tour.

A l'arrivée à Lausanne, le **Président** remercie M. **Jean-Pierre SUTTER** et M. **Bernard HORNUNG** pour la préparation de la visite et d'avoir été nos éclaireurs du point de vue, en particulier de la sonorisation dans la salle du Grand Conseil. On pourra peut-être utiliser les appareils électroniques en restant assis et en utilisant les micros mis à disposition.



Nous arrivons à Lausanne, dans la salle du Grand Conseil.

M. **Jean-Pierre SUTTER** nous explique le fonctionnement dans cette salle : pour prendre la parole il faudra lever la main et appuyer sur le bouton du micro.

La **Secrétaire** procède à l'appel des neuf membres qui sont déjà sur place à la salle du Grand Conseil.

8 membres sont présents, 1 absent. Le quorum est donc confirmé.

Le **Président** demande si ces huit membres ont des commentaires sur le procès-verbal du 05.12.2017, ainsi que sur l'ordre du jour proposé pour la séance en cours. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal du 5 décembre dernier, ainsi que l'ordre du jour proposé sont acceptés par ces huit membres.

➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M^{me} **Aleksandra JOVANOVIC**, M. **Thomas CHO** et M^{me} **Lucinda SCHLEGEL** qui deviennent des nouveaux conseillers, après lecture de la promesse et leurs serments respectifs. Il remercie l'assemblée et ces nouveaux conseillers pour leur présence qui renforce ainsi la crédibilité du Conseil Général. Ils reçoivent chacun et chacune un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

M. **Jean-Claude BISSAT** profite de cette séance particulière, pour honorer les nouveaux assermentés d'un futur bouquet de son entreprise « Bissat Fleurs ».

1. PREAVIS N°3/2017-2018 – RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 21'000 POUR LA REEDITION DU LIVRE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE « VICH A LA CROISEE DES TEMPS ».

Le **Président** donne la parole à M. **Michel BURNAND**, pour la présentation de ce préavis. Ce dernier pense que le préavis est suffisamment explicite et ne fait donc pas de commentaires supplémentaires. Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune remarque.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°3/2017-2018 est adopté à l'unanimité des votants.

2. ÉLECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE GESTION

M. **Cyrille GHISTE** se présente. Aucun autre candidat, il est donc élu par acclamation.

3. ÉLECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES FINANCES

M. **Marcel MIESEN** se présente. Aucun autre candidat, il est donc élu par acclamation

4. PRESENTATION DE M. VINCENT DUVOISIN, (CHEF DE DIVISION DU SERVICE DES COMMUNES) EN DEUX PARTIES.

M. **Vincent DUVOISIN** remercie l'invitation à ce conseil et de pouvoir prendre la place des politiciens qui normalement sont dans cette salle. Il remercie également de pouvoir profiter de ce lieu chargé d'histoire, symbole cantonal.

Cf: Présentations en annexe.

Nous remercions par applaudissements la présentation de M. **Vincent DUVOISIN**.

Le **Président** ouvre la discussion :

M^{me} **Antonella SALAMIN** demande si les élections du futur Conseil Communal seront menées par la Municipalité ou par le bureau ?

M. **Vincent DUVOISIN** répond que cela sera un partage des tâches. Le bureau du conseil général ou le bureau du conseil communal reste le responsable du bureau électoral et est responsable du dépouillement, ainsi que du tirage au sort des listes. La logistique et la mise en place sera de la responsabilité de l'administration communale, liée aux demandes de la Municipalité. Pour la première législature, il paraîtrait assez judicieux que le bureau établisse une liste pour s'assurer un nombre suffisant de conseillers communaux.

Le **Président** explique que pour lui le fait de passer de 70 membres au Conseil Général à 25 membres pour un Conseil Communal est une perte de démocratie. Il demande des précisions sur la qualité des décisions prises par les conseils généraux ces dernières années, pour ceci il illustre son propos avec l'exemple de la Commune de Lussy. Il s'agissait de déterminer sur les terrains communaux quels seront les terrains constructibles. Ceci représentait une grande somme d'argent. Le Conseil Général de Lussy avait trouvé la solution de dire que la totalité des territoires communaux seront constructibles, mais la Commune n'avait pas le financement nécessaire pour ceci et ce fut donc une décision malheureuse pour la commune. L'autre exemple concerne la Commune de Gland. Le Conseil Communal et la Municipalité avaient avancé le projet d'une piscine, dont nous aurions tous pu profiter. Ce projet balayé par référendum, avait soulevé plus de 2 millions de francs pour des études préliminaires qui ont été dépensés, ce qui est quand même regrettable !

M. **Vincent DUVOISIN** rejoint le **Président**, dans une certaine mesure, sur ses remarques et constate qu'il y a souvent un plus grand taux de participation au niveau d'un Conseil Général qu'au sein d'un Conseil Communal. Il explique que le Conseil Communal évite un certain engouement, qui permettrait de recruter une trentaine de personnes supplémentaires, de façon exceptionnelle, pour faire passer ou refuser un préavis, ce qui resterait théoriquement possible en Conseil Général. Sommes-nous mieux représentés en pouvant aller chacun se prononcer dans un Conseil Général ou par des personnes que nous avons élues au Conseil Communal ? La question reste ouverte.

M. **Kurt TRITTEN** demande des précisions sur la nouvelle Loi fédérale RIE 3. Il explique qu'il y a l'imposition sur les entreprises, la péréquation sur le plan fédéral et l'imposition des dividendes. Quelle sera la répercussion sur les communes, avec cette nouvelle Loi fédérale ?

M. **Vincent DUVOISIN** explique qu'à première vue, cette nouvelle Loi, aura un effet positif pour les finances du canton. Il y aura une compensation de la part de la confédération pour le canton et cette compensation devrait permettre de gommer les pertes RIE 3 des communes. Le Conseil d'Etat l'avait promis, maintenant cela reste de la politique et la politique change ! L'idée de base était de dire que RIE 3 sera en vigueur, il y aura une perte pour les communes étant donné que les impôts des entreprises vont diminuer. Le Conseil d'Etat avait annoncé que cette réforme fédérale devrait amener des compensations qui seraient redistribuées aux communes. La question est de savoir si le canton de Vaud, ayant obtenu d'excellents résultats financiers en 2017, va compenser temporairement les pertes des communes, en attendant que la réforme fiscale soit mise en place. Ce sujet sera plus clair dans 3-4 mois.

➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M^{me} **Joëlle BRAND** rappelle la fête du village le 9 juin et toute personne intéressée pour venir aider est la bienvenue.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande des précisions sur la future station d'épuration sur la commune de Luins. M. **Jean SOMMER** explique que l'extension de la STEP de Gland sera pour la concentration et les traitements des micropolluants des eaux de Nyon et de Gland. Ce projet en est aux balbutiements. Les habitants de Vich payent déjà depuis deux ans, par une retenue pour les micropolluants. Les journalistes en parlent plus qu'au niveau politique. Prochainement lors d'une séance de présentation du Canton aux communes, M. **Jean SOMMER** pourra en parler plus précisément au Conseil Général d'automne.

M. **Mark TRITTEN** désire un renseignement sur la déchetterie. Il a entendu dire que les sacs taxés étaient plus chers sur Vich que sur d'autres communes avoisinantes, le tri un peu plus sélectif et de ce fait des voitures, certainement pas de notre commune de Vich viennent décharger. Les jeunes employés n'osent pas intervenir auprès de ces personnes, qui déchargent des objets que nous Vichois n'avons pas le droit, en plus, de déposer au centre de tri. Il demande une réflexion de la part de la Municipalité sur un contrôle plus serré et plus rigoureux.

Aucune autre remarque.

Le **Président** convie tout un chacun de descendre se rendre au buffet et à l'entrée du bus nous ferons le contre-appel, pour être sûr de n'oublier personne.

➤ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Clôture de la séance à 21h05.

➤ CONTRE-APPEL

La **Secrétaire** procède au contre-appel à l'entrée du bus, tout le monde est présent et nous pouvons repartir sur Vich. Arrivée à Vich à 23h00 comme prévu.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de Mestral



La Secrétaire
Valérie Zeender

